



L'Autorité de réglementation des services publics ("ARSP") recherche un Économiste supérieur dans la réglementation des services publics

L'ARSP recherche une personne compétente pour occuper le poste d'Économiste supérieur (réglementation des services publics). La rémunération pour ce poste sera fixée en fonction des qualifications, des expériences et de l'expérience pertinente.

Le potentiel candidat doit répondre aux exigences minimum suivantes :

- Licence ou plus en économie ou gestion commerciale décernée par une institution agréée reconnue ;
- 3 ans d'expérience professionnelle pertinente en tant qu'analyste commercial et économique dans une organisation gouvernementale ou non gouvernementale où le candidat a prouvé ses capacités en analyse économique et financière ;
- Compétences confirmées en travail d'équipe ;
- Bonne maîtrise de Microsoft Word, Excel et PowerPoint ;
- Excellentes compétences en communication orale et écrite ; maîtrise de l'anglais et du bichelamar à l'oral et à l'écrit ; une connaissance pratique du français serait un avantage.

Tout citoyen vanuatais et les experts qualifiés de renommée internationale ayant le profil et l'expérience requis peuvent postuler.

Les candidats ayant une qualification plus élevée et une expérience de haut niveau bénéficieront d'une préférence et d'une compensation qui convient

Si vous êtes intéressés à ce poste, veuillez obtenir plus d'informations auprès de Mme Bélanda Reuben, en ce qui concerne la portée du travail pour ce poste. Toute candidature doit être soumise en personne ou envoyée par la poste à l'attention du Gestionnaire des services généraux, Bureau de l'ARSP, SPR 9093, Port-Vila, Vanuatu. Elle peut également être envoyée par courriel breuben@ura.gov.vu avant la date butoir. Les candidatures doivent comprendre un CV et des références.

À propos de l'Autorité de réglementation des services publics

L'ARSP a été établie en vertu de la Loi N°11 de 2007 relative à l'autorité de réglementation des services publics. L'Autorité œuvre indépendamment du gouvernement et elle a pour but d'augmenter l'accès aux services sûrs, fiables et abordables d'eau et d'électricité, et de promouvoir des intérêts à long terme des consommateurs à travers le pays. En outre, elle aide à résoudre les plaintes et disputes des consommateurs, et apporte des conseils au gouvernement sur les questions d'eau et d'électricité. Elle examine également les tarifs fixés en vertu des règles d'accords de concession et des lois compétentes.

Date butoir : vendredi 09th février 2018 à 16h30 au plus tard – heure de Vanuatu (GMT +11).